

Les titulaires de ce baccalauréat professionnel exercent leurs activités :

- dans le souci constant de la bienveillance des personnes;
- en respectant les règles déontologiques, en particulier le secret et la discrétion professionnels;
- dans le cadre d'un travail en équipe pluridisciplinaire en référence aux limites de compétences;
- en adoptant une attitude réflexive sur leurs pratiques professionnelles et leurs activités.

Le bac pro propose 2 orientations :

- **à domicile** : le titulaire du baccalauréat professionnel "Accompagnement, soins et services à la personne" option "à domicile" exerce ses fonctions auprès des familles, d'enfants, de personnes âgées, de personnes handicapées, vivant en logement privé individuel ou collectif. Il réalise des activités d'aide aux actes de la vie quotidienne et de maintien de la vie sociale. Il encadre des petites équipes de professionnels chargés de ces interventions.

Les activités sont regroupées en quatre pôles :

- pôle d'activités 1 - accompagnement de la personne dans une approche globale et individualisée ;
- pôle d'activités 2 - intervention auprès de la personne dans les soins d'hygiène, de confort et de sécurité, dans les activités de la vie quotidienne ;
- pôle d'activités 3 - travail et communication en équipe pluriprofessionnelle ;
- pôle d'activités 4 - réalisation d'actions d'éducation à la santé pour un public ciblé, dans un contexte donné.

Unité professionnelle facultative « secteur sportif » en baccalauréat professionnel (se renseigner auprès des établissements)

Cette épreuve vise à évaluer l'aptitude du candidat à expliciter une situation professionnelle relative à la prise en compte des spécificités des publics et des structures d'exercice dans le champ professionnel du secteur sportif, d'une part, et à la mise en œuvre d'un projet d'animation dans ce champ, d'autre part.

L'unité professionnelle facultative « Secteur sportif » est ouverte aux candidats sous statut scolaire qui :

- Ont suivi dans un établissement public local d'enseignement ou un établissement d'enseignement privé sous contrat en classes de première et terminale une formation permettant l'acquisition des compétences du référentiel figurant en annexe 1 du présent arrêté ;
- Justifient d'au moins 6 semaines de périodes de formation en milieu professionnel dans une structure du secteur sportif, cette durée étant ramenée à 4 semaines pour la spécialité du baccalauréat professionnel.

L'épreuve comporte une situation d'évaluation réalisée au cours de la dernière année de formation conduisant à la délivrance du diplôme. Elle est conduite à partir du dossier professionnel du candidat. L'évaluation repose sur une épreuve orale durant laquelle le candidat témoigne des compétences développées

dans le cadre de son parcours de formation à l'appui du document de synthèse extrait de son dossier professionnel.

La commission d'évaluation dispose au préalable d'un temps de lecture du dossier professionnel du candidat. À partir d'un descriptif de situation professionnelle rédigé et proposé par le candidat, la commission d'évaluation détermine une problématique professionnelle en lien avec la méthodologie de projet pour laquelle elle lui demande d'exposer et de justifier une adaptation de sa pratique professionnelle. Le candidat dispose d'un temps de préparation de 15 minutes afin de prendre connaissance de la problématique transmise par la commission d'évaluation. Lors de l'exposé (10 minutes), le candidat retrace tout d'abord son expérience et sa professionnalité dans le champ d'activité de l'animation sportive assortie d'une auto-évaluation des compétences, partagées ou complémentaires à celles du diplôme auquel il est candidat. Puis, il propose une adaptation de la situation décrite.

Compétences :

Prise en compte des spécificités des publics et de la structure d'exercice : Communiquer dans les situations de la vie professionnelle Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté Contribuer au fonctionnement d'une structure.

Mise en œuvre et évaluation d'un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure : Concevoir un projet d'animation Promouvoir un projet Participer à la conduite d'un projet d'animation Assurer le cadrage d'un projet Évaluer un projet d'animation



Débouchés

- à domicile : au sein d'associations, de collectivités territoriales, d'entreprises, d'employeurs particuliers ou de structures d'accueil ou d'hébergement.

Dans le domaine des services à la personne, les besoins les plus importants dans les années à venir se situent auprès des personnes âgées.

Métier(s) accessible(s) :

Option « A domicile »

- Assistant de responsable de secteur ;
- Responsable de petites unités en domicile collectif ;
- Maîtresse de maison, gouvernante ;
- Accompagnant de personnes en situation de handicap, de dépendance ;
- Accueillant familial





Accès à la formation

Après une classe de 3ème.

Qualités requises :

La maîtrise de soi ;

Le dynamisme ;

L'autonomie, avoir le sens des responsabilités ;

Analyse et organisation ;

L'ouverture d'esprit ;

La patience ; La bienveillance ;

La ponctualité, l'assiduité ;

Recrutement à procédures particulières

- **Services à l'usager** : entretien de l'environnement de la personne (locaux, aménagement des locaux et de l'espace), préparation des collations et des repas
- **Ergonomie - soins** : hygiène professionnelle, techniques de soins d'hygiène et de confort (aide à la toilette, habillage, surveillance de l'état de santé de la personne, aide à la prise de médicaments ...)
- **Animation - éducation à la santé** : conduite d'animation, actions d'éducation à la santé
- **Sciences médico-sociales** : personnes aux différentes étapes de la vie et réponses institutionnelles (politique de santé publique, besoins et attentes des personnes aux différents âges, l'enfant, l'adolescent, la famille, la personne âgée, la personne handicapée, la personne malade, la fin de vie), méthodologie d'intervention (bienveillance, projet individualisé, éthique et déontologie, qualité, travail en équipe), communication professionnelle et interpersonnelle
- **Biologie et microbiologie appliquée** : système locomoteur, système immunitaire, maladies génétiques, infections nosocomiales et infections associées aux soins...



Programme

Grille horaire (a)	2 nd e	1 ^{ère}	Tle
Enseignement professionnel	330	266	260
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	30	28	13
Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention (b)	30	14	13
Réalisation d'un chef d'œuvre	-	56	52
Prévention Santé Environnement	30	28	26
Economie-Gestion ou Economie-Droit (selon spécialité)	30	28	26
Français, Histoire-Géographie et enseignement moral et civique	105	84	78
Mathématiques	45	56	39
Langue vivante A	60	56	52
Sciences physiques et chimiques ou langue vivante B (selon spécialité)	45	42	39
Arts appliqués et culture artistique	30	28	26
Education physique et sportive	75	70	65
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation (c) (d)	90	84	91
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	4 à 6	6 à 8	8

(a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité

(b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève

(c) Y compris heures dédiées à la consolidation des acquis des élèves

(d) En Tle : insertion professionnelle (recherche, CV, entretiens,..) ou poursuite d'études

Blocs de compétences

• Accompagner la personne dans une approche globale et individualisée :

- Adopter une posture professionnelle adaptée
- Accueillir, communiquer avec la personne, sa famille, son entourage
- Participer à la conception, au suivi, à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet individualisé, du projet de vie, en lien avec l'équipe pluriprofessionnelle
- Concevoir et mettre en œuvre des activités d'acquisition ou de maintien de l'autonomie et de la vie sociale, pour une personne ou un groupe.

• Intervenir auprès de la personne lors des soins d'hygiène, de confort et de sécurité, dans les activités de la vie quotidienne

- Réaliser les activités liées à l'hygiène, au confort de la personne et à la sécurisation
- Surveiller l'état de santé de la personne et intervenir en conséquence
- Assurer l'hygiène de l'environnement proche de la personne et veiller au bon état de fonctionnement du lit, des aides techniques, des dispositifs médicaux dans l'environnement de la personne
- Distribuer des repas équilibrés conformes aux besoins de la personne, installer la personne et accompagner la prise des repas

• Travailler et communiquer en équipe pluriprofessionnelle

- Gérer ses activités en interagissant avec l'équipe pluriprofessionnelle dans une posture professionnelle adaptée
- Traiter et transmettre des informations en intégrant les différents outils numériques



Enseignements professionnels

- **Nutrition-alimentation** : régimes alimentaires, comportement alimentaire, qualité des aliments



- Participer à la démarche qualité et à la prévention des risques professionnels
- Coordonner et conduire une équipe de bionettoyage
- Participer à l'accueil, à l'encadrement et à la formation de stagiaires, à l'accueil des nouveaux agents, des bénévoles.

• Réaliser des actions d'éducation à la santé pour un public ciblé, dans un contexte donné

- Analyser les besoins du public
- Concevoir une action d'éducation à la santé
- Mettre en œuvre et évaluer l'action d'éducation à la santé

• Bloc facultatif Mobilité

- Comprendre et se faire comprendre dans un contexte professionnel étranger ;
- Caractériser le contexte professionnel étranger ;
- Réaliser partiellement une activité professionnelle, sous contrôle, dans un contexte professionnel étranger ;
- Comparer des activités professionnelles similaires, réalisées ou observées, à l'étranger et en France ;
- Se repérer dans un nouvel environnement ;
- Identifier des caractéristiques culturelles du contexte d'accueil.

• Bloc facultatif Secteur sportif

- Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
- Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté
- Contribuer au fonctionnement d'une structure
- Concevoir un projet d'animation
- Promouvoir un projet
- Participer à la conduite d'un projet d'animation
- Assurer le cadrage d'un projet
- Évaluer un projet d'animation



Stage

La durée de la formation en milieu professionnel est de 22 semaines, incluant la durée nécessaire à la validation du diplôme de niveau V. Les 22 semaines sont réparties sur les trois années de formation. Cette durée ne peut être fractionnée en plus de six périodes, la durée de chaque période ne pouvant être inférieure à trois semaines.

Six semaines sont effectuées en classe de seconde. Ces six semaines se déroulent en structures : structures sociales, médico-sociales, structures d'accueil de la petite enfance, écoles maternelles.

Seize semaines sont réparties en première et terminale dont huit semaines minimum en année Terminale. Dix semaines, au moins, se déroulent dans le secteur de l'aide et/ou du maintien à domicile.

Cette formation doit permettre à l'élève ou au stagiaire, en complémentarité de la formation dispensée en

établissement de formation, d'acquérir les compétences caractéristiques du baccalauréat professionnel préparé. Elles doivent permettre de développer des capacités d'autonomie et de responsabilité du futur professionnel.

L'organisation de la formation en milieu professionnel fait obligatoirement l'objet d'une convention entre l'établissement de formation et l'entreprise d'accueil.



Examen

Épreuves option B : en structure	Coef.
E1 : Epreuve scientifique et technique scientifique	
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	1.5
Sous-épreuve E12 : physique - chimie	1.5
E2 : Conception d'action(s) d'éducation à la santé	4
E3 : Epreuve professionnelle	
Sous-épreuve E31 : Accompagnement de la personne dans une approche globale et individualisée	4
Sous-épreuve E32 : Soins d'hygiène, de confort et de sécurité	4
Sous-épreuve E33 : Travail et communication en équipe pluriprofessionnelle	4
Sous-épreuve E34 : Economie-Gestion	1
Sous-épreuve E35 : Prévention Santé Environnement	1
E4 : Epreuve de langue vivante étrangère	2
E5 : Epreuve de Français, Histoire-Géographie et enseignement moral et civique	
Sous-épreuve E51 : Français	2.5
Sous-épreuve E52 : Histoire-Géographie et enseignement moral et civique	2.5
E6 : Epreuve d'arts appliqués et cultures	1
E7 : Epreuve d'éducation physique et sportive	1
Epreuves facultatives	
EF1 :	Pts>10
EF2 :	Pts>10

Les candidats peuvent choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, et donc une ou deux épreuves facultatives parmi les choix possibles :

- Epreuve facultative de langue vivante étrangère ou régionale
- Epreuve facultative de mobilité L'épreuve facultative de mobilité est définie par l'arrêté du 30 août 2019 portant création d'une unité facultative de mobilité et de l'attestation MobilitéPro dans le diplôme du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel et du brevet des métiers d'art (BO no 35 du 26 septembre 2019).
- Epreuve facultative secteur sportif L'épreuve facultative « secteur sportif » est définie par l'arrêté du 8 juillet 2021 modifié créant l'unité professionnelle facultative « secteur sportif » pour certaines spécialités du baccalauréat professionnel et portant équivalences entre le baccalauréat



professionnel et le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

A Formation en apprentissage



Internat/ Hébergement possible



Poursuite d'études

Les titulaires de Bac Pro qui ont obtenu un avis favorable du conseil de classe seront prioritaires dans les BTS correspondant à leur spécialité (en application du décret n° 2017-515 du 10 avril 2017 sur l'expérimentation Bac Pro/BTS) modifié par le décret no 2021-227 du 26 février 2021 relatif aux modalités particulières d'admission dans une section de techniciens supérieurs pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel.

Le bac pro a pour premier objectif l'insertion professionnelle. Mais avec un très bon dossier une poursuite d'études est envisageable. Par exemple :

- BTS SP3S (services et prestations des secteurs sanitaire et social)
- BTS ESF (Economie Sociale et Familiale)

il est aussi un tremplin pour accéder à des formations du secteur sanitaire et social :

- Diplôme Etat Aide-Soignant,
- Diplôme Etat Aide Médico-Psychologique,
- Diplôme Etat Auxiliaire de Puériculture,
- Diplôme Etat Auxiliaire de Vie Sociale,
- Diplôme Etat Moniteur Educateur, et Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale ...

Mais aussi Diplôme Etat Infirmier et autres formations accessibles par un baccalauréat avec une préparation aux concours.

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux



Où se former en Occitanie

Aude (11)

Carcassonne - Lycée Jules Fil (Public) /

Lézignan-Corbières- Lycée Ernest Ferroul (Public) /

Narbonne - Lycée Beauséjour (Privé) /

Gard (30)

Alès - Lycée Jean-Baptiste Dumas (Public) /

Milhaud - Lycée Geneviève de Gaulle-Anthonioz (Public) /

Haute-Garonne (31)

Toulouse - Lycée professionnel Hélène Boucher (Public) /

Hérault (34)

Lunel - Lycée Victor Hugo (Public) /

Saint-Clément-de-Rivière - Lycée Jean Jaurès (Public) /

Hauts-Pyrénées (65)

Tarbes - Lycée professionnel privé Vincent de Paul (Privé) /

Pyrénées-Orientales (66)

Perpignan - Lycée Pablo Picasso (Public) /

| Formation initiale



En savoir plus

Retrouvez sur <https://documentation.onisep.fr/>

les publications disponibles (collections Diplômes, Dossiers, Parcours, Zoom sur les métiers, Pourquoi pas moi ?, Handi

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO).

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier

Alès
04 49 05 80 81 - ce.0300061d@ac-montpellier.fr

Bagnols sur Cèze
04 49 05 80 85 - ce.0300992r@ac-montpellier.fr

Béziers
04 67 62 45 04 - ce.0340097w@ac-montpellier.fr

Carcassonne
04 34 42 91 90 - ce.0110035d@ac-montpellier.fr

Castelnaudary
04 34 42 91 88 - ce.0110843g@ac-montpellier.fr

Céret
04 68 87 02 07 - ce.0660575s@ac-montpellier.fr

Lunel
04 48 18 55 30 - ce.0341426r@ac-montpellier.fr

Mende
04 30 43 51 95 - ce.0480020l@ac-montpellier.fr

Montpellier Celleneuve
04 48 18 55 60 - ce.0341619a@ac-montpellier.fr

Montpellier Esplanade
04 48 18 55 10 - ce.0341482b@ac-montpellier.fr

Narbonne
04 68 32 61 75 - ce.0110036e@ac-montpellier.fr

Nîmes
04 49 05 80 80 - ce.0301328f@ac-montpellier.fr

Perpignan
04 11 64 23 66 - ce.0660667s@ac-montpellier.fr

Pézenas
04 48 18 55 75 - ce.0341033n@ac-montpellier.fr

Prades
04 11 64 23 55 - ce.0660463v@ac-montpellier.fr

Sète
04 67 67 31 00 - ce.0340098x@ac-montpellier.fr

Les centres d'information et**d'orientation dans l'académie de Toulouse**

CIO Albi
Tél. 05 67 76 57 74 - cio.albi@ac-toulouse.fr

CIO Auch
05 62 05 65 20 - cio.auch@ac-toulouse.fr

CIO Cahors
Tél. 05.65.30.19.05 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Castelsarrasin
05 36 25 74 99 - cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr

CIO Castres
Tél. 05 67 76 57 90 - cio.castres@ac-toulouse.fr

CIO Condom
05 67 76 51 82 - cio.condom@ac-toulouse.fr

CIO Decazeville
05 65 43 17 88 - cio.decazeville@ac-toulouse.fr

CIO Figeac
05 67 76 55 66 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Foix
05 67 76 52 94 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Lourdes
05 67 76 56 43 - cio.lourdes@ac-toulouse.fr

CIO Millau
[05 65 60 98 20 - cio.millau@ac-toulouse.fr](mailto:cio.millau@ac-toulouse.fr)

CIO Montauban
05 63 66 12 66 - cio.montauban@ac-toulouse.fr

CIO Muret
05 67 52 40 72 - cio.muret@ac-toulouse.fr

CIO Pamiers
05 67 76 53 02 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Rodez
05 67 76 54 46 - cio.rodez@ac-toulouse.fr

CIO Saint-Gaudens
05 67 52 41 41 - cio.stgaudens@ac-toulouse.fr

CIO Tarbes
05 67 76 56 33 - cio.tarbes@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Centre
05.67.76.51.84 - cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Mirail
05.67.52.41.63 - cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Nord
05 67 52 41 80 - cio.tlsenord@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Rangueil
05 67 52 41 55 - cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr

